

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/03/2025

N/Réf. : SGL70013_739_PU **SAINT-GILLES. Avenue de la Porte de Hal / Avenue Henri Jaspar /**
Gest. : AA **Place Loix**
NOVA : 13/PFD/1963638 **(= zone de protection de l'Ancienne maison et atelier du peintre**
Corr DU: Anne-Sophie **Hennebicq)**
VANHOUDENHOVE **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Installer des signalétiques**
directionnelles et de localisation tels que panneaux
d'informations, totems, poteaux et marquage au sol sur la voie
publique dans le cadre de la phase pilote des mobility hubs
Demande de BUP – DU du 28/02/2025

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

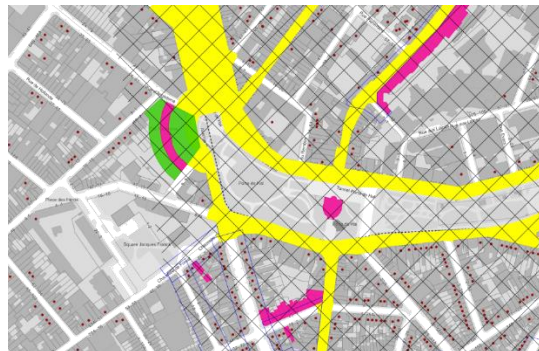
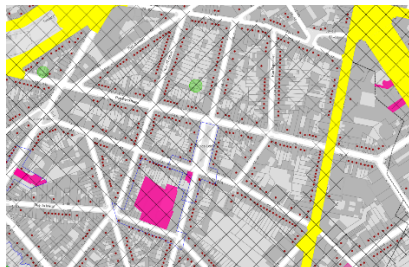
En réponse à votre courrier du 28/02/2025, nous vous communiquons l'**avis défavorable** émis par la CRMS en sa séance du 12/03/2025, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection

La demande porte sur les deux espaces publics suivants :

PLACE LOIX, en zone de protection de l'Ancienne maison et atelier du peintre Hennebicq. Il faut signaler la présence de 13 immeubles inscrits à l'inventaire et donnant sur la place. L'ensemble est couvert par une ZICHEE

Un périmètre proche de la porte de Hal, mais sans zone de protection. Présence de nombreux immeubles proches inscrits à l'inventaire. L'ensemble est couvert par une ZICHEE et repris en Espace Structurant.



Historique de la demande

/

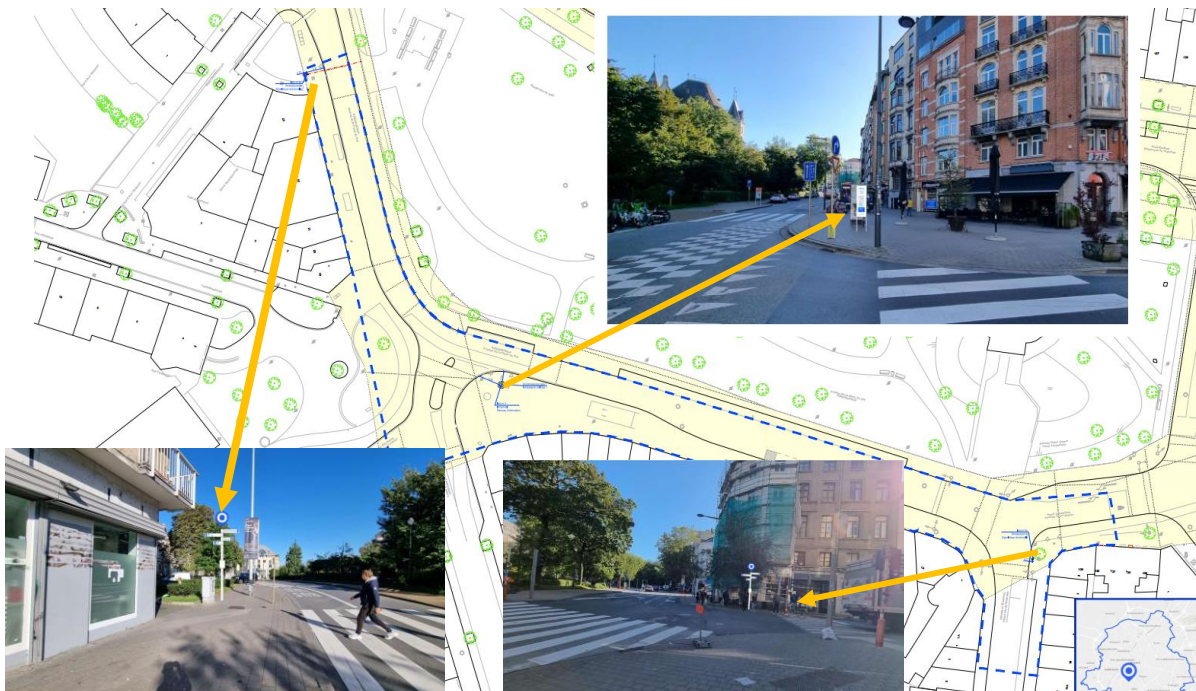
Analyse de la demande

La demande concerne l'installation de signalétiques directionnelles et de localisation, telles que des panneaux d'information, des totems, des poteaux et des marquages au sol sur la voie publique, dans le cadre de la phase pilote des Mobility Hubs. Le Mobihub représente un pôle central de mobilité à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'une région. Il sert d'interface entre les différents modes de transport publics ou partagés, en les regroupant en un lieu unique, tout en fournissant aux usagers des informations claires sur la localisation et l'utilisation des services de mobilité disponibles.

- 1) Place Loix : Le dispositif concerne les extrémités de la partie centrale verdoyée de la place, laquelle partie a connu une évolution au fil du temps.



- 2) Porte de hal



Avis

Les dispositifs proposés ne constituent pas une gêne significative pour le bâtiment classé. Cependant, il s'agit ici d'un nouveau mobilier urbain qui s'ajoute à celui déjà existant, risquant d'accroître la confusion. Par ailleurs, la CRMS se montre peu favorable à l'installation de dispositifs fixes destinés à accompagner les nouvelles pratiques de mobilité, telles que les trottinettes et vélos en libre-service. Ces solutions sont, par nature, évolutives et peuvent être facilement mises à jour via des applications, sans nécessiter de supports fixes qui alourdissent et encombrant l'espace urbain. De manière plus générale, la CRMS préconise une clarification et une simplification des formes urbaines afin de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'espace public. Cela implique de limiter l'accumulation d'éléments superflus et de privilégier la mutualisation des supports pour éviter la prolifération des dispositifs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. ALUJANNE
Secrétaire


B. MORITZ
Vice-Président

c.c.: leirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be (si Bruxelles)